

PORTRAIT SOCIAL

Caf du Val-de-Marne

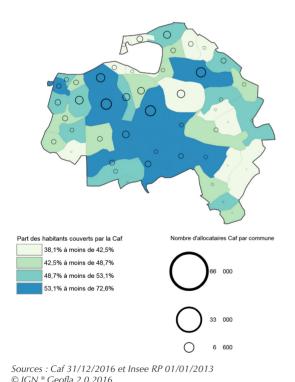
personnes

couvertes

49,8 % 250 384

allocataires

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



e nombre de personnes couvertes par la Caf atteint 674 933 en 2016. Ainsi, la Caf couvre de 38 à ■73 % de la population selon les EPCI.

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires val-de-marnais en décembre 2016 est de 441 €. Il est supérieur de 5 € à la moyenne régionale et du même ordre que la moyenne française.

Le Val-de-Marne se distingue par une plus forte proportion de couples avec enfant(s) et par un poids plus faible d'allocataires isolés gu'au niveau national. En revanche, les couples sans enfant et les familles monoparentales se situent à un niveau

56 % des allocataires sont dépendants à moins de 25 % des prestations. 19 % en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.









Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



Zoom sur la prime d'activité

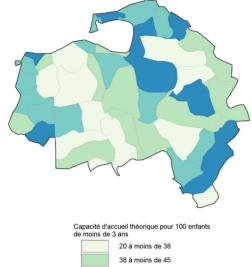


Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale







Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2014 © IGN ® Geofla 2.0.2016

45 à moins de 57

57 à moins de 143

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 27 092 places, la capacité théorique d'accueil du Val-de-Marne s'élève en 2014 à 44 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 20 % à 69 % selon les communes, sans compter le cas particulier de Rungis qui offre 142 places.

Une aide, désormais appelée Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre 5 108 enfants de moins de 3 ans dans le Val-de-Marne.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région	France métropolitaine
	Allocataires		Part des foyers allocataires	
Allocations familiales	105 994	42 %	43 %	38 %
Complément familial	18 627	7 %	8 %	7 %
Allocation de soutien familial	14 876	6 %	6 %	5 %
Allocation de rentrée scolaire	60 697	24 %	23 %	24 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	5 753	2 %	2 %	2 %

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 42 % des allocataires de la Caf du Val-de-Marne bénéficient des allocations familiales, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne française.

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2016, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 60 697 familles, l'Allocation de soutien familial à 14 876 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) à 5 753 familles.

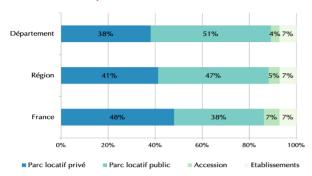
La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 42 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 5 services de médiation familiale, 17 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 44 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source: Caf 2016

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2016, le département du Val-de-Marne dénombre 118 077 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 47 % des allocataires. 11 % de ces aides sont versées aux étudiants.

Près de 4 allocataires sur 10 résident dans le parc privé (38 %), situation voisine du niveau régional (41 %), mais inférieure de

dix points au niveau national (48 %).

39 % des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40 %, contre 4 % des allocataires du parc public. Ces valeurs sont également de cet ordre au niveau régional mais inférieures de 15 points au niveau national pour 24 % des allocataires du parc privé.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1er juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'Aah, d'Aeeh et aux personnes en logement meublé.

Solidarité et insertion



Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah). En 2016, 55 577 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf du Val-de-Marne.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. Dans le Val-de-Marne, la composante socle du Rsa est versée à près de 39 557 foyers, c'est près de 1 650 de moins qu'un an auparavant. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 3 778 bénéficiaires contre 4 009 un an auparavant.

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne près de 4 % des bénéficiaires du Rsa socle val-de-marnais. L'objectif est

Allocataires percevant un minimum social

	Département
Bénéficiaires du Rsa socle	39 557
Dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	3 778
Bénéficiaires de l'Aah	16 055
Dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	3 184

Source : Caf 2016

d'inciter et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 16 055 adultes de plus de 20 ans dans le Val-de-Marne. Le législateur a mis en place de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle et améliorer la réactivité de la prestation en fonction des revenus : 1 692 bénéficiaires exercent une activité en milieu ordinaire et 1 800 en milieu protégé. Au total, avec ceux qui sont en période d'intéressement à la reprise d'activité, 22 % des bénéficiaires de la prestation sont en emploi.



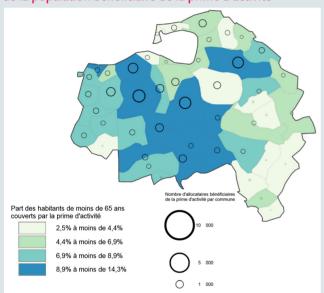


Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région	France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires		es
Bénéficiaires de la prime d'activité	40 911			
Avec majoration pour isolement	3 221	8 %	7 %	7 %
Moins de 25 ans	6 031	15 %	16 %	17 %
Isolés	18 869	46 %	49 %	52 %
Montant moyen versé	169 €	-	166 €	157 €

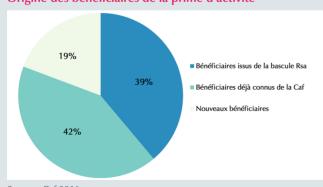
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population bénéficiaire de la prime d'activité



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013 © IGN ® Geofla 2.0.2016

Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 40 911 bénéficiaires résidant dans le Val-de-Marne. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à 86 907. 3 221 fovers percoivent une majoration de leur allocation liée à leur

3 221 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la prime d'activité

Pour 15 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, près de la moitié des bénéficiaires de la prime d'activité (46 %) sont des personnes isolées et près du quart (25 %) des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), 54 % sont des parents qui élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la prime d'activité est de 169 €. Ce montant est de 121 € en moyenne pour les personnes isolées, 179 € pour les couples sans enfant, 209 € pour les familles monoparentales et 224 € pour les couples avec enfants.

Parmi les 40 911 bénéficiaires de la prime d'activité, près de 61 % n'ont pas basculé directement du Rsa activité : 42 % percevaient d'autres prestations et 19 % étaient inconnus de la Caisse d'allocations familiales.

Ces 7 900 nouveaux allocataires correspondent principalement à une population jeune, active et isolée. En effet, 42 % sont âgés de moins de 25 ans, la proportion étant près de trois fois plus importante que parmi l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité. 90 % sont des personnes isolées contre 46 % pour l'ensemble.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossier qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.